

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE



NOM DU PRODUIT	SEALPLAST Mastic de couverture pour application avec brosse gris 1kg
REFERENCE	070010
DISTRIBUTEUR	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
ADRESSE	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
VILLE	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
TEL	+ 34 93 860 49 23
FAX	+34 93 871 23 36
E-MAIL	info@bossauto.com
WEB	www.bossauto.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

A. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

DANGER: Flam. Liq. 2:H225 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | Repr. 2:H361id | STOT SE (narcosis) 3:H336 | STOT RE 2:H373iJ | EUH066

Classe de danger	Classification du mélange	Cat	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: 	Flam. Liq. 2:H225 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319	Cat.2 Cat.2 Cat.2	- Peau Yeux	- Peau Yeux	- Inhalation Irritation
Santé humaine: 	Repr. 2:H361i d STOT SE (narcosis) 3:H336	Cat.2 Cat.3	Inhalation Inhalation	Système reproducteur SNC	Fœtus Narcosis
Environnement: Non classé	STOT RE 2:H373i J EUH066	Cat.2 -	Inhalation Peau	SNC Peau	Effets graves Sèchement, gerçures

B. Classification selon la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE (DPD)

F:R11 | Repr.Cat.3:R63 | Xn:R48/20 | Xi:R36/38 | R67

Le texte intégral des mentions de danger et les phrases de risque est indiqué dans la section 16.

2.2. Éléments de l'étiquetage

A. Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008~487/2013 (CLP)

• **Mentions de danger:**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H361id Susceptible de nuire au fœtus par inhalation.

H373iJ Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• **Conseils de prudence:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre chimique sèche, de l'anhydride carbonique, de l'AFFF pour l'extinction.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280F Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P303+P361+P353-P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P501b Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.

• **Indications additionnelles:**

Aucune.

• **Composants dangereux:**

Toluène

Acétate d'éthyle

Xylène (mélange d'isomères)

Éthylbenzène

2.3. Des autres dangers

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable (mélange).





3.2. Mélanges

Ce produit est un mélange.

Description chimique: Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvants organiques.

A. Composants dangereux

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

10 < 15 % 	Copolymère styrène-butadiène CAS: 9003-55-8, Liste nr. 618- DSD: Xi:R36 CLP: Atención: Eye Irrit. 2:H319 <p style="text-align: right;">Autoclassé</p>
10 < 15 % 	Toluène CAS: 108-88-3, EC: 203-625-9, REACH: 01-2119471310-51, Indice n° 601-021-00-3 DSD: F:R11 Repr.Cat.3:R63 Xn:R48/20-65 Xi:R38 R67 < ATP30 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Skin Irrit. 2:H315 Repr. 2:H361i d STOT SE (narcosis) 3:H336 STOT RE 2:H373iJ Asp. Tox. 1:H304 < REACH / ATP01
5 < 10 % 	Acétate d'éthyle CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4, REACH: 01-2119475103-46, Indice n° 607-022-00-5 DSD: F:R11 Xi:R36 R66-R67 < ATP30 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066 < REACH / ATP01
5 < 10 % 	Xylène (mélange d'isomères) CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7, REACH: 01-2119488216-32, Indice n° 601-022-00-9 DSD: R10 Xn:R20/21 Xi:R38 < ATP25 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. skin) 4:H312 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irri t.) 3:H335 STOT RE 2:H373i As p. Tox. 1:H304 < REACH
1 < 2 % 	Éthylbenzène CAS: 100-41-4, EC: 202-849-4, Indice n° 601-023-00-4 DSD: F:R11 Xn:R20 < CLP00 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Acute Tox. (inh.) 4:H332 STOT RE 2:H373iE Asp. Tox. 1:H304 < CLP00

- Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.
- Stabilisateurs: Aucun
- Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

B. Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

- Liste mise à jour par l'ECHA sur 17/12/2014.
- Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune
- Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune

C. Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (pbt), ou très persistants et très bioaccumulables (VPVB)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.




4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuels recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

4.2.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation: 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient. Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre chimique sèche, de l'anhydride carbonique, de l'AFFF. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct

d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

6. MÉSURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

A. Recommandations générales

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

B. Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, les zones avec du risque d'explosion devraient être marquées. Utiliser les appareils, les systèmes et le matériel de protection proportionnés à la classification des zones, selon les législations en vigueur sur sécurité et hygiène au travail, d'après la Directive 94/9/CE et 99/92/CE. L'équipe électrique doit être protégée de manière adéquate. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Élaborer le document 'Protection contre des explosions.

- Point d'éclair : 4. °C
- Température auto-inflammation : 437. °C
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 1.5 - 8.7 % Volume 25°C

C. Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques

Il est recommandé que les femmes enceintes ne travaillent pas à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

D. Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement

Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 Conditions d'stockage sécuritaire, en incluant possibles incompatibilités

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.

Temps de stockage: 12 mois

Températures: min: 5. °C, max: 32. °C (recommandé).

Matières incompatibles: Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage: Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE~2003/105/CE:

Limite inférieure: 5000 tonnes,

Limite supérieure: 50000 tonnes

7.3 Usages finals spécifiques

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de control

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité

de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

A. Limites d'exposition professionnelle (VLE)

INRS 2012 - ED 984	An	VME		VLCT		Observations
		Ppm	mg/m ³	Ppm	mg/m ³	
Toluène	2012	20	77	100	384	R3 , , *Vd
Acétate d'éthyle	1967	400	1400	-	-	
Xylène (mélange d'isomères)	2007	50	221	100	442	Vd
Éthylbenzène	2007	20	88	200	442	Vd

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

Vd - Risque de pénétration percutanée.

R3 - Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 3.

Risque de pénétration percutanée (*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voie cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante par la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égal e ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité globale polluants absorbés.

B. Valeurs limites biologiques

Non établi

C. Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m ³	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
Toluène	384. (a) 192. (c)	s/r (a) 384. (c)	-(a) - (c)
Acétate d'éthyle	1468. (a) 734. (c)	s/r (a) 63.0 (c)	-(a) - (c)
Xylène (mélange d'isomères)	289. (a) 77.0 (c)	s/r (a) 180. (c)	-(a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m ³	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Yeux mg/kg bw/d
Toluène	384. (a) 192. (c)	s/r (a) s/r. (c)	-(a)
Acétate d'éthyle	1468. (a) 734. (c)	s/r (a) s/r (c)	B/r (a)
Xylène (mélange d'isomères)	289. (a) s/r (c)	s/r (a) s/r. (c)	-(a)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

b/r - DNEL non dérivé (risque faible).

D. Concentration prévisible sans effet (PNEC)

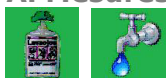
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques Eau douce, marin et déversements intermittents: Toluène Acétate d'éthyle Xylène (mélange d'isomères)	PNEC Eau douce mg/m ³ 0.680 0.260 0.327	PNEC Marin mg/l 0.680 0.0260 0.327	PNEC Intermittent mg/l 0.680 1.65 0.327
Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine Toluène Acétate d'éthyle Xylène (mélange d'isomères)	PNEC STP mg/l 13.6 650. 6.58	PNEC Sédiments mg/kg dry weight 16.4 1.25 12.5	PNEC Sédiments mg/kg dry weight 16.4 0.125 12.5
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Toluène Acétate d'éthyle Xylène (mélange d'isomères)	PNEC Air Mg/m ³ - - -	PNEC Sol mg/kg dry weight 2.89 0.240 2.31	PNEC Oral mg/kg dry weight - 200 -

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

8.2. Contrôles de l'exposition

A. Mesures d'ordre technique



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- **Protection respiratoire:**

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- **Protection des yeux et du visage:**

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.




- **Protection des mains et de la peau:**

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

B. Contrôle de l'exposition professionnelle

Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

 Masque	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
 Lunettes	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial	Non
 Gants	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes	Non
Tablier	Non
Combinaison	Considerable

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

C. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter tout déversement à l'environnement, aussi bien du produit comme des résidus, des emballages ou des eaux résiduelles des cabines d'application. Éviter les émissions à l'atmosphère par dessus des limites légales permises.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

COV (produit prêt à user*): Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PRODUITS DE RETOUCHE DE VÉHICLES (définition sur la Directive 2004/42/CE, Annexe I.2): Subcatégorie d'émission E) Finition spécial. COV (produit prêt à user*) : 302.1 g/l* (COV max. 840. g/l* à partir du 01.01.2007).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques

Aspect	
État physique	Liquide
Couleur	Gris
Seuil olfactif	Non disponible (mélange).
Valeur pH	
pH	Non applicable
Changement d'état	
Point de fusion	Non applicable (mélange).
Point initial d'ébullition	77.1 °C à 760 mmHg
Densité	
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.1 à 20/4°C Relative eau
Stabilité	
Température décomposition	350. °C
Viscosité	
Volatilité	
Taux d'évaporation	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	Immiscible
Solubilité dans les graisses et les huiles	Non disponible
Inflammabilité	
Point d'éclair	4. °C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité	1.5 - 8.7 % Volume 25°C
Température auto-inflammation	437. °C
Propriétés explosives	Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.
Propriétés comburantes	Non classé comme produit comburant.

9.2. Autres informations

- Non volatiles : 72.5 % Poids
- COV (livraison) : 27.5 % Poids
- COV (livraison) : 302.1 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Corrosion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques, amines, peroxydes.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.

Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: Non applicable.

Humidité: Éviter des conditions d'humidité extrêmes.

Pression: Non applicable.

Chocs: Non applicable.

10.5. Matériels incompatibles

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~487/2013 (CLP).

11.1. Information sur les effets toxicologiques

A. Toxicité aiguë

Dosages et concentrations létales de composants individuels	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Toluène	5580. Rat	12124. Lapin	> 28100. Rat
Acétate d'éthyle	5620. Rat	18000. Lapin	> 44000. Rat
Xylène (mélange d'isomères)	4300. Rat	1700. Lapin	> 22080. Rat
Éthylbenzène	3500. Rat	15400. Lapin	> 17400. Rat

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé





Non disponible

B. Information sur les voies d'exposition probables: toxicité aiguë

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Inhalation Non classé	ETA > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Cutanée Non classé	ETA > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion: Non classé	ETA > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).






C. Corrossivité/irritation/sensibilisation

Classe de danger	Organes cibles	Cat	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	-	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	-	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

D. Danger par aspiration

Classe de danger	Organes cibles	Cat	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

E. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT): exposition unique (SE) et/ou exposition répétée (RE)

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat	Principaux effets, aigus et/ou retardés
Cutanés:	RE	Peau 	-	DÉGRAISSANT: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Neurologiques: 	SE	SNC 	-	NARCOTIQUE: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.
Neurologiques: 	RE	SNC 	-	NEUROTOXIQUE: Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

F. Effets CMR

- **Effets cancérigènes**

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- **Génotoxicité**

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- **Toxicité pour la reproduction**

Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent être toxiques pour la reproduction des humains: Toluène (cat.2).

- **Effets via l'allaitement**

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

G. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

- **Routes d'exposition:**

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- **Exposition à court terme:**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Irritant pour la peau.

- **Exposition prolongée ou répétée:**

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alérgique et absorption à travers la peau.

H. Effets interactifs

Non disponible.

I. Informations sur la toxicocinétique, métabolisme et distribution

- **Absorption percutanée:**

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles l'absorption percutanée peut être très élevée: Toluène, Xylène (mélange d'isomères), Éthylbenzène.

- **Toxicocinétique basique:**

Non disponible.

11.2. Autres informations

Non disponible.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~487/2013 (CLP).

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë en environnements aquatiques de composants individuels:	CL50 (OECD 203) mg/l 96 heures	CE50 (OECD 202) mg/l 48 heures	CE50 (OECD 201) mg/l 72 heures
Toluène	5.5 Poissons	3.8 Dafnia	134 Algae
Acétate d'éthyle	212 Poissons	164 Dafnia	>100 Algae
Xylène (mélange d'isomères)	14 Poissons	16 Dafnia	>10 Algae
Éthylbenzène	12 Poissons	1.8 Dafnia	33 Algae

Concentration sans effet observé Toluène	NOEC (OCDE 210) mg/l 28 jours 1.4 Poissons	NOEC (OCDE211) mg/l 21 jours <1 Daphnia	
Concentration minimale avec effet observé Toluène	LOEC (OCDE 210) mg/l 28 jours 2.8 Poissons	LOEC (OCDE 211) mg/l 21 jours -	

12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels:	DQO mgO ₂ /g	%DBO/DQO 5 days 14 days 28 days	Biodegradabilité
Copolymère styrène-butadiène			Non disponible
Toluène	2520		Facile
Acétate d'éthyle	1540	~ 62. ~ 69. ~ 94.	Facile
Xylène (mélange d'isomères)	2620	~ 52. ~ 81. ~ 88.	Facile
Éthylbenzène	3164	~ 30. ~ 68. ~ 79.	Facile

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels:	logPow	BCF L/kg	Potencial
Copolymère styrène-butadiène			Non disponible
Toluène	2.69	13. (calculée)	Improbable, faible
Acétate d'éthyle	0.730	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
Xylène (mélange d'isomères)	3.16	57 (calculée)	Faible
Éthylbenzène	3.15	56 (calculée)	Faible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et mPmB

Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6. Autres effets adverses

Potential d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potential de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potential de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO₂.

Potential de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes pour le traitement de résidus

Directive 2008/98/CE:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mes ures de protection personnelle, voir rubrique 8.

A. Élimination d'emballages souillés:

Directive 94/62/CE~2005/20/CE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision

2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

B. Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incineration contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, mais selon les réglementations locales.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

1263

14.2 Nom d'expédition des nations unies:

PEINTURES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport et groupe d'emballage:

14.4

A. Transport par route (ADR 2013) et Transport par chemin de fer (RID 2013)

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Code de classification: F1
- Code de restriction en tunnels: (D/E)
- Catégorie de transport: 3 , max. ADR 1.1.3.6. 1000 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



B. Transport voie maritime (IMDG 36-12)

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Fiche de Sécurité (FS): F-E,S_E
- Guide soins médicaux d'urgence: 310,313
- Polluant marin: Non.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.



C. Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2013)

- Classe: 3
 - Groupe d'emballage: III
 - Document pour le transport: Lettre de transport aérien.
- Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.



14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe ii de la convention MARPOL 73/78 et au revueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières ue en matière de sécurité, santé et d'environnement

- Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.
- Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2
- Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2
- Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle).
- Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
- Informations COV sur l'étiquette: Contient COV max.250. g/l - Le valeur limite 2004/42/CE-IIB cat. E) pour le produit prêt à user est COV max. 840. g/l.

15.2. Autres législations

Voir le Tableau nr. 84 'Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel (France).

15.3. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable (mélange).

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Texte des phrases et notes dont le numéro figure à la rubrique 2 et/ou 3

A. Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008~487/2013 (CLP), Annexe III :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H373iE Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H361id Susceptible de nuire au fœtus par inhalation.

H373iJ Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

B. Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

16.2. Conseils relatifs à toute formation

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2013).
International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 36-12 (IMO, 2012).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.

CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).

UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.

mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.

COV: Composés Organiques Volatiles.

DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).

PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).

LD50: Dose létale, 50 pour cent.

LC50: Concentration létale, 50 pour cent.

ONU: Organisation des Nations Unies.

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

ICAO: International Civil Aviation Organization.

16.4. Législations sur fiches de données de sécurité

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.